

# Parc amazonien de Guyane

## Orientation 03-1: Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

[...]

### **SOUS-ORIENTATION III-1-1: Associer les populations aux choix et à la mise en oeuvre des équipements et services**

[...]

- **Mesure III-1-1-1 Faciliter la concertation avec les populations lors des choix d'équipements et services**

Selon le type de projet et son maître d'ouvrage, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane peut être à l'initiative ou participer aux échanges entre les populations du territoire, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre.

Rôle de l'EPPAG : pilote, animateur ou facilitateur.

Pilotes et partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF), EDF, ADEME, bureau d'études...

- **Mesure III-1-1-2 Accompagner l'introduction des nouveaux équipements et services**

Afin que ces équipements puissent être réellement efficaces sur le cadre de vie des habitants, il s'agit d'informer ces derniers sur : l'intérêt qu'ils représentent, leur fonctionnement et entretien, les « bonnes pratiques » à mettre en oeuvre pour une efficacité durable, etc. Cette sensibilisation est, en général, mise en oeuvre dans le cadre du projet global, par le maître d'ouvrage, mais l'établissement public du Parc amazonien de Guyane via ses agents locaux a un rôle important à jouer dans cette sensibilisation.

Rôle de l'EPPAG : partenaire (participation financière et/ou technique).

Pilotes et partenaires identifiés : (au regard de leurs champs de compétences respectifs): communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF, DJSCS), EDF, ADEME, bureau d'études...

[...]

### **SOUS-ORIENTATION III-1-2: Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des hommes**

[...]

- **Mesure III-1-2-1 Faire du territoire du Parc national une priorité dans le rattrapage du retard en équipements de base**

# Parc amazonien de Guyane

Cette mesure se traduit notamment par la construction et la mise en oeuvre d'un programme technique et financier dans la suite du Plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA). Par sa connaissance et son retour d'expérience sur les territoires, l'Établissement public a un rôle fort à jouer en tant qu'interface entre la population et les maîtres d'ouvrages et de veille sur la mise en oeuvre de ces actions.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes : Préfecture.

Partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF), EDF, ADEME, bureau d'études...

[...]

- **Mesure III-1-2-3 Appuyer l'expérimentation pour la mise en oeuvre d'équipements innovants adaptés aux modes de vie des habitants**

Cette mesure doit permettre à l'établissement public du Parc amazonien de Guyane d'être un partenaire financier outechnique, ou le maître d'ouvrage pour certaines opérations ou investissements exemplaires en lien avec les partenaires institutionnels.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF), EDF, ADEME, bureau d'études, PNRG ...

## **SOUS-ORIENTATION III-1-3: Désenclaver les territoires**

[...]

- **Mesure III-1-3-2 Appuyer l'amélioration des moyens de télécommunication sur le territoire**

Il s'agit pour l'établissement public du Parc amazonien de Guyane d'assurer l'interface entre la population et les maîtres d'ouvrages et de veiller sur la mise en oeuvre des actions.

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : communes, Département, Région, Préfecture.

[...]

Page 80 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2961

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 15:04